

ARBITRE DE CLUB

Domaine de Compétence :

- ✓ Arbitrage des parties en simple et en double à tous les niveaux en championnat par équipes (sauf Pro A et B).

Conditions :

- ✓ Être licencié à la FFTT (licence traditionnelle).
- ✓ Le candidat ne peut se présenter à l'UV1 qu'une fois par saison sportive.

Arbitre :

Il faut :

- ✓ participer à une session de Formation et obtenir au moins 15 points sur 20 à l'UV1,
- ✓ passer une épreuve pratique l'UV2 dans les quinze mois.

Session de Formation :

- ✓ Caractère obligatoire.

Contenu :

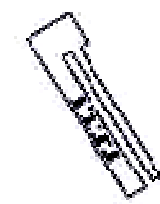
- ✓ Connaissance et analyse des règles du jeu en simple et en double.

Durée de la Formation :

- ✓ 4 heures ➤ Samedi de 14h00 à 18h00

Dates et Lieux :

- | | |
|--------------------|------------------|
| ✓ 18 novembre 2009 | BERCK |
| ✓ 5 décembre 2009 | NOYELLES-GODAULT |
| ✓ 19 décembre 2009 | ASSEVENT |
| ✓ 9 janvier 2010 | ? |
| ✓ 13 février 2010 | ? |
| ✓ 15 mai 2010 | ? |
| ✓ 22 mai 2010 | ? |
| ✓ ? | LANDRECIES |



Inscription :

- ✓ Une fiche d'inscription sera envoyée par mail quatre semaines avant la date du stage.
- ✓ Une fiche d'inscription sera envoyée par mail aux candidats ayant retourné la fiche de réservation.

Coût :

- ✓ Gratuit pour les licenciés FFTT de la Ligue Nord/Pas-de-Calais. Une caution (chèque) de 10,00€ par stagiaire sera demandée au club et devra être envoyée à la Ligue lors de l'inscription. Elle sera remboursée (par le Comité organisateur) si le stagiaire est présent à l'épreuve théorique.
- ✓ 10,00 € pour les autres Ligues ou non licencié FFTT.

Recyclage :

- ✓ Fréquence : Tous les trois ans.
- ✓ L'inactivité entraîne le recyclage l'année suivante.